



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2023, je vous présente les faits saillants du rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 513 347 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 460 179\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 48 740\$.

De plus, l'excédent accumulé non affecté, au 31 décembre 2022 se chiffre à 245 127 \$. Pour cette même période, l'excédent affecté se situe à 118 123\$

Au 31 décembre 2022, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la municipalité atteignait 126 078\$, ce qui représente l'endettement pour la quote-part de la MRCVO.

↳ *Le rapport financier est disponible pour consultation au bureau municipal*

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2022 a été marquée par :

- *Projet amélioration d'équipements récréatifs via le Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de la Vallée-de-l'Or.*
- *Soutien financier de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la bonification des végétaux projet : Libre-service : forêt nourricière La Pointe à partager.*
- *Travaux de voirie dans différents chemins municipaux.*

Traitement des élus municipaux

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux :

	Rémunération	Allocation de dépenses	
Maire	4 132,44\$	2 066,28 \$	6 198,72 \$
Conseiller	1 377,48 \$	688,80 \$	2 066,28 \$

Pour terminer, je remercie tous les élus (es) et employés (es) municipaux, ainsi que les membres des comités et organismes pour leur travail, lequel est indispensable au maintien et à la survie des activités municipales.

Guylaine Labbée, mairesse